

Triangle ÉNERGIE

appel à manifestation d'intérêt - implantation d'entreprises au nord toulousain



DOSSIER DE CANDIDATURE

remise des manifestations d'intérêt

Implantation d'activités utilisatrices de chaleur dans un nouvel
ÉCOSYSTÈME INDUSTRIEL AU NORD DE TOULOUSE

Contexte

Le syndicat mixte Decoset qui regroupe 152 communes du Nord de la Haute-Garonne (31) gère la valorisation et le traitement des déchets ménagers d'environ 1 million d'habitants.

Pour traiter les déchets résiduels d'une partie de son territoire, il dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) localisée sur la commune de Bessières en Haute-Garonne. D'une capacité de traitement de 192 000 tonnes / an, celle-ci est exploitée dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public par la société Econotre - Groupe Suez.

Outre la production d'électricité, l'UVE alimente depuis 2016 un réseau de chauffage de serres maraîchères. Des tomates sont cultivées en agriculture raisonnée sans produits phytosanitaires. Plus de 10 ha de serres sont désormais opérationnels.

Une fois les 10 ha de serres exploités, le potentiel d'énergie fatale non utilisée reste néanmoins conséquent. En raison de ce potentiel, l'un des engagements « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » de Decoset est de poursuivre le développement économique autour de l'utilisation de l'énergie fatale de son UVE, dans une approche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) induisant des échanges et mutualisations de ressources, et des complémentarités avec les entreprises existantes et projetées.

La mairie de Bessières et la Communauté de Communes Val'Aïgo ont œuvré en commun afin de développer le Parc Économique du Triangle où est implantée l'UVE. L'axe stratégique majeur de ce développement porte sur ce potentiel énergétique rare, et sur la situation privilégiée de la zone en question, située au cœur du triangle Toulouse Albi Montauban.

L'objectif de cet AMI est ainsi d'identifier des porteurs de projet ayant intérêt à s'implanter sur la zone d'activités du Triangle à Bessières avec un raccordement au réseau de chaleur.

Offre

Les parties prenantes au projet d'AMI sont : la Communauté de Communes Val'Aigo, la Commune de Bessières, le Syndicat Mixte Decoset, l'Ademe, la Région Occitanie, l'agence régionale AD'OCC, la société Econotre (groupe SUEZ).

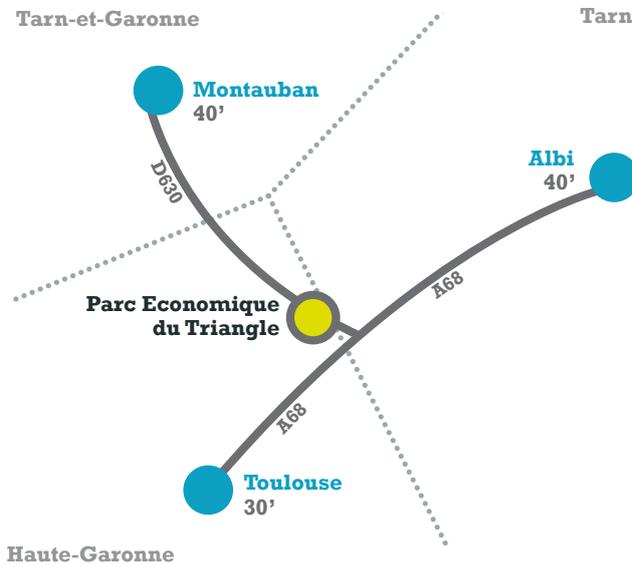
Dans le cadre du projet territorial mis en place et de l'AMI, elles proposent :

- De l'énergie sous forme de chaleur fatale disponible à 42°C à un prix compétitif, permettant de ne pas subir les variations de prix des énergies fossiles. Cette offre est extensible à 50°C, et étudiable au-delà.
- La mise à disposition d'une puissance garantie minimale de 3 MW, extensible sous conditions d'effaçabilité à 10 MW. Les solutions d'appoint et de secours seront étudiées avec les porteurs de projets.
- 20 ha en zones d'activités classées dans le PLU à proximité de l'UVE, dont plus de 10ha immédiatement disponibles ; terrains plats facilement aménageables.
- Des possibilités de bénéficier de baux emphytéotiques ou de conditions d'acquisition du foncier extrêmement avantageuses.

Les chefs d'entreprises désirant s'installer sur la zone du Triangle pourront également bénéficier :

- De la proximité de l'Agglomération Toulousaine (bassin de consommateurs, tissu industriel, organismes de recherche, forte activité universitaire et académique...),
- D'un dynamisme démographique (facilité de mobilisation de main d'œuvre),
- D'un projet de territoire dont l'un des axes est le développement à Bessières d'un pôle culture/maraîchage de l'aire toulousaine.
- D'un accompagnement sous forme d'ingénierie technique, financière et réglementaire.

Implantation



20ha
de terrains plats,
facilement aménageables



10'
de l'A68, 30' de Toulouse,
40' d'Albi et de Montauban



Econotre



42°
à prix compétitif. Offre
extensible à 50°,
étudiable au-delà.



10 MW
de puissance disponible

Le raccordement au réseau de chaleur sera intégré dans le prix de fourniture d'énergie.

Le prix du MWh dépendra notamment des paramètres suivants :

- Températures demandées,
- Puissance souscrite garantie et effaçable,
- Capacité d'effacement sur les pics de consommation des autres clients,
- Quantité d'énergie annuelle minimale du consommateur,
- Monotone de consommation souhaitée,
- Linéarité de la consommation énergétique,
- Etc.

Accompagnement : des services pour réussir

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projet, le territoire a mis en place une cellule d'accompagnement avec la Communauté de Communes Val Aïgo, la commune de Bessières, Decoset, la Région, l'agence régionale AD'OCC et l'Ademe, ainsi que l'entreprise Econotre (groupe Suez), délégataire de Decoset pour l'exploitation de l'UVE de Bessières.

Elle intègrera au cas par cas les experts ou administrations qui pourront apporter toute contribution utile :

- Ingénierie technique : Econotre (groupe Suez) pour l'utilisation de la chaleur, communauté de Communes de Val Aïgo pour l'aménagement, Ademe, Syndicat Mixte Decoset
- Ingénierie financière : Région Occitanie, Ademe, AD'OCC, Syndicat Mixte Decoset pour le contrat de fourniture de la chaleur, Communauté de Communes Val Aïgo pour l'achat de la parcelle,
- Ingénierie réglementaire : Ademe, Econotre (groupe Suez), Syndicat Mixte Decoset.

Cet AMI est une occasion unique de bénéficier d'un soutien optimal et inédit tant sur le plan financier, que sur les parties administratives et techniques.

C'est un engagement fort du territoire pour faire aboutir les projets. Par ailleurs, l'ensemble des parties prenantes à cet appel à manifestation d'intérêt s'engagent à déployer le réseau de chaleur selon les besoins techniquement exprimés par les entreprises et selon un calendrier favorable pour un lancement rapide de leurs activités.



Profil RECHERCHÉ

Les engagements des partenaires sont :

- D'accueillir et d'accompagner au mieux les entreprises souhaitant s'installer sur la zone du Triangle en utilisant l'énergie fatale de l'UVE,
- De travailler en réseau avec les acteurs du territoire pour la valorisation de l'énergie fatale de l'UVE et le développement d'activités économiques en favorisant la consommation en circuits courts.

Par conséquent, le territoire étudiera prioritairement les projets avec des besoins énergétiques présentant des volumes importants et des températures autour de 42°C.

Toutefois, des projets moins consommateurs d'énergie, ou réclamant une température plus élevée (42°C, extensible à 50°C et étudiable au-delà) seront étudiés avec la plus grande attention, en particulier s'ils offrent une complémentarité avec d'autres projets en termes d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT).

Champs d'activités pressentis

Une étude préliminaire a permis d'identifier à ce stade la typologie de projets suivante :

- Culture horticole (y compris plantes pharmaceutiques) et de maraichage agricole (hors culture de tomates, salades et fraises) sous serres chauffées, projets favorisant la consommation en circuits courts,
- Culture en bassins (algues), pisciculture, aquaponie,
- Industrie de process consommatrices de chaleur ou de froid (séchage, etc...),
- Plus largement : biotech, cleantech, production d'énergies renouvelables complémentaire au réseau de chaleur basse température, stockage d'énergie et lissage des pics de consommation, agro-raffineries, etc.

Tout autre projet nécessitant une consommation de chaleur sera examiné avec le même intérêt.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature présentera le candidat et comprendra :

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES :

- Raison sociale,
- Forme juridique,
- N° SIRET,
- Code NAF,
- Actionnariat,
- Représentant légal.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE (3 PAGES MAX.) :

- Description de l'activité,
- Principaux clients,
- Effectifs,
- Principales données financières issues des bilans et des comptes de résultat des trois derniers exercices,
- Adresse du siège social et des différentes implantations.

DESCRIPTION DU PROJET (15 PAGES MAX.), précisant notamment :

- La nature de l'activité projetée sur Bessières,
- Les marchés concernés,
- Le business plan,
- Les besoins fonciers pour le projet (avec les superficies envisagées du ou des bâtiments) à court terme, un schéma de principe du projet,
- Les besoins en chaleur prévisionnels (température, puissance, etc...),
- Les créations d'emplois envisagées à 3 ans,
- Le calendrier de prise de décision d'implantation, et d'implantation effective,
- Synthèse du plan de financement du projet.

ANNEXES FINANCIÈRES :

- Pour les entreprises existantes :
 - Bilan des 3 derniers exercices,
 - Budget et plan de financement prévisionnel sur 3 ans (modèle fourni en annexe),
- Pour les entreprises en création :
 - Budget et plan de financement prévisionnel sur 3 ans (modèle fourni en annexe)



comment répondre ?

par mail : triangle-energie@decoset.fr

par courrier : AMI Bessières - confidentiel • Decoset
4 rue Théron de Montaugé
31200 Toulouse



Critères D'ÉVALUATION

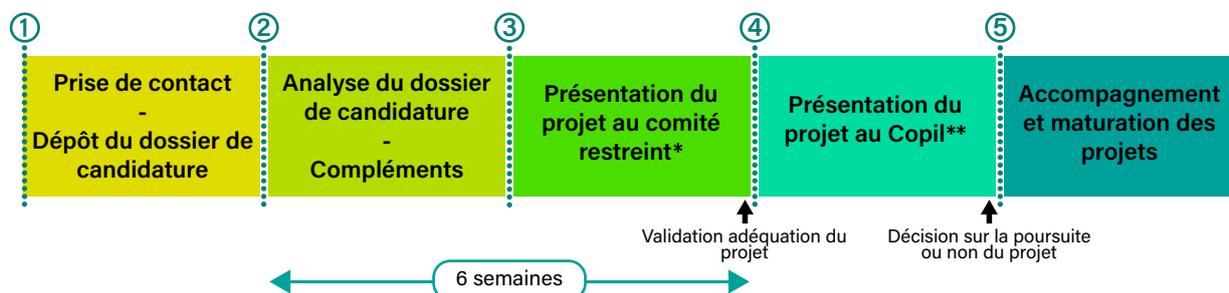
- Qualité du profil du candidat (y compris sa solidité financière)
- Potentiel d'impact du projet au niveau économique et emploi : contribution à la création d'un écosystème à la pointe de l'écologie industrielle, contribution à la dynamique de renouvellement économique notamment par la mise en œuvre d'activités avec une forte dimension environnementale et innovante, développement de synergies concrètes avec les industriels en place, création de nouveaux emplois dont des emplois accessibles à des candidats peu qualifiés
- Faisabilité du projet : économique, mais aussi au regard des contraintes des parcelles, des risques technologiques éventuels, etc.

Modalités de la procédure

La présente procédure, dédiée à l'identification d'entreprises susceptibles d'implanter leur activité sur la Zone d'Activité du Triangle, n'est soumise ni à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ni au Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ni à l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Elle a pour seule vocation de faire connaître la Zone d'Activité alimentée par le réseau de chaleur et de favoriser l'implantation d'entreprises pouvant s'inscrire dans un projet d'Écologie Industrielle et Territoriale. Aucune indemnité de participation à la présente procédure n'est prévue.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées ou réceptionnées à l'adresse et selon les modalités spécifiées dans le présent AMI. À l'issue de la procédure, décrite dans le schéma ci-dessous, les parties prenantes au projet d'AMI notifieront aux entreprises leur décision de poursuivre ou non les échanges.



*Comité restreint : un comité restreint comprenant les services de la CC Val Aigo, Decoset, la commune de Bessières, d'Econotre (Groupe Suez) a été constitué afin d'évaluer chaque projet, et après examen du dossier, de décider si le projet répondait bien aux différents critères d'évaluation énoncés dans le cadre de l'AMI et pouvait être présenté au Copil.

**Copil : un comité de pilotage comprenant des représentants de la CC Val Aigo, Decoset, la commune de Bessières, d'Econotre (Groupe Suez) et des partenaires Ademe, Région Occitanie et Ad'Occ a été constitué afin d'évaluer sur la base du travail préalable du comité restreint de décider de poursuivre ou non les échanges avec le porteur de projet.

renseignements complémentaires

mail : triangle-energie@decoset.fr

site internet : www.triangleenergie.fr

interlocuteurs: David LAMBERT ou Axel DUFEU (05-62-89-03-41)

Annexe : modèle d'annexe financière

	année 1	année 2	année 3
TOTAL DEPENSES	0	0	0
Total dépenses d'investissement	0	0	0
Infrastructure	0	0	0
Equipements	0	0	0
Foncier*	0	0	0
Total dépenses de fonctionnement	0	0	0
Personnel	0	0	0
Intrants (eau, matières...)	0	0	0
Energie: réseau de chaleur**	0	0	0
Remboursement de crédit	0	0	0
Impôts et taxes	0	0	0
TOTAL RECETTES	0	0	0
Total recettes d'investissement	0	0	0
Autofinancement	0	0	0
Crédit	0	0	0
Subvention	0	0	0
Total recettes de fonctionnement	0	0	0
Chiffre d'affaires	0	0	0

* utiliser une valeur indicative basée sur le prix d'achat du terrain pour la zone Triangle Energie (20€/m²)

** utiliser une valeur indicative basée sur le prix de vente de l'énergie aux Serres de Bessières (12,18€/MWh)

Partenaires et acteurs

